

Le 21 avril 2011

Bercy, beau coup !

Les remous provoqués par la fameuse note de Bercy sont symptomatiques des tensions au sein de l'Etat et de la filière. Dans ce concert inaudible où chacun joue sa partition, la voix des entrepreneurs de travaux forestiers a droit au chapitre.

- Si le régime forestier est la somme des mesures :
 - o qui permettent de gérer le patrimoine forestier de manière durable,
 - o qui garantissent la solidarité entre les territoires vis-à-vis de la forêt,
 - o qui assument les trois fonctions (économiques, sociales, écologiques) attribuées à la forêt tout en assumant les missions de service public,il doit être défendu.
- Si le régime forestier devient prétexte-alibi pour expliquer les pertes de l'établissement qui le met en œuvre, il doit être revu.
- Si le régime forestier devient une menace pour les entrepreneurs de travaux forestiers par la création d'agences travaux, la création de filiales commerciales, il doit être combattu.
- Si le régime forestier conduit à des dérives où le droit de la concurrence est bafoué, où la mainmise sur la matière première est organisée, où la confusion des rôles entre service public et commercial est entretenue, il doit être condamné.

Ne vous méprenez pas sur mes propos, la forêt publique française a besoin de l'Onf pour gérer son patrimoine et pour assurer la cohérence de la politique forestière. Sans Office, plus de Restauration des Terrains de Montagne, plus de protection du littoral et plus d'accueil du public en forêts publiques. J'ajoute qu'il faut un budget pour mener à bien ces missions.

Par contre, le mélange des genres avec l'arrivée de l'Office dans le secteur des travaux forestiers, puis dans les secteurs concurrentiels (services, conseils, commercialisation de produits finis) brouille toutes les pistes, y compris comptables.

Si certaines activités commerciales et concurrentielles apparaissent rentables ou équilibrées, c'est peut-être parce qu'elles ne doivent pas apparaître déficitaires. Pour les équilibrer, il a peut-être fallu utiliser les ressources humaines, financières et logistiques des activités de gestion ou de service public, devenues de ce fait déficitaires.

La mise en pièce du régime forestier a commencé le jour où l'Onf a abandonné son métier pour faire celui des autres.

Si l'Etat a 300 millions d'euros supplémentaires à investir, non pas vers une seule structure comme le propose le rapport du Président Gaymard, mais vers plusieurs, de très nombreuses entreprises de travaux forestiers saines et rentables seront sûrement prêtes à ouvrir leur capital social. Cette même somme affectée :

- aux subventions à la mécanisation générerait 2 milliards € d'investissements réalisés par les entrepreneurs de travaux forestiers (hypothèse taux de subvention de 15 %)
- au cautionnement d'investissements en générerait 6 milliards € (hypothèse coût réel 5 %)

Ces mécanismes seraient des leviers plus efficaces pour le développement de la récolte de bois, jusqu'au bois-énergie.

Quant à la concurrence, il faut plutôt la voir comme un stimulant que comme une menace, pourvue qu'elle soit loyale.

François Pasquier,
Vice-président FNEDT,
au nom de la Commission forestière

Dossier suivi par : T. E. Helou